



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2016

Conseillers élus : 15

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

En fonction : 14

Membres présents : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard-, Adjoints

Présents : 11

BAERMANN Fabrice - DORVAUX Olivier - DURANDOT Matthieu - HEIM Marc - HEITZ Isabelle - KEITH Hervé - MULLER Cécile - RIFF Dominique

Compte-rendu affiché

Membres excusés : Eric FALK - BAEHL Nicolas - Julien SCHARCH

le ***** 2016

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 7 mars 2016

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2016.

Une observation étant soulevée quant à la délibération prise pour la Création du Conseil Local des jeunes , le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2016 est adopté à l'unanimité en précisant qu'une nouvelle délibération sera inscrite au procès verbal de ce conseil municipal.

2. Refacturation des frais à l'Union Sportive

M. le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal que l'Union Sportive, à travers ses représentations théâtrales, a utilisé l'Espace Communal plusieurs dimanches d'affilée. Il propose de consentir un rabais sur les trois locations du début d'année comme ce fut déjà le cas l'an passé.

Après présentation détaillée des différents frais , différentes propositions sont émises par les conseillers notamment celle de réduire de moitié les charges de location mais de facturer les charges incompressibles pour la commune à savoir les frais de chauffage, de casse et d'utilisation de la cuisine et de la vaisselle.

Le montant de ces charges cumulées s'élève à 462.66€ et les charges de location des salles à 780€

Par ailleurs Mr le Maire propose de faire le point sur la location du club house (2 trimestres), les charges de chauffage et de consommation d'eau pour l'année 2015.

Les charges de chauffage calculées sur 20 semaines sont estimées à 655,20€ et les charges de consommation d'eau sont estimées à 580€, identiques à ceux de l'année précédente .

Il propose, comme pour l'année précédente, de faire un geste et de réduire les frais de consommation d'eau par deux du fait de la réduction du nombre d'équipes, les frais de chauffage étant maintenus.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 10 Pour et 1 abstention,

approuve la refacturation des frais selon les différentes propositions à savoir

-pour les représentations de théâtre le montant des charges s'élève à 462.66€ et les frais de location à 390€

-pour les charges de l'année 2015, le montant des frais de chauffage s'élève à 655.20€ et les frais de consommation d'eau à 290€

et autorise Mr le Maire à émettre les titres de recettes correspondants payables en deux fois

3. Accès au service juridique de la Communauté des Communes de la région de Saverne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté des Communes de la région de Saverne met à disposition un service juridique intercommunal. En effet, la mission de conseil juridique, représentant un réel besoin pour les communes membres, nécessite des compétences dont celles-ci ne disposent pas en interne. Le service juridique de la Communauté des Communes mettra à disposition un service juridique pour des interventions de conseil en matière juridique dans tous les domaines d'activité de la commune. Ce service juridique assurera une mission de conseil et d'accompagnement.

La prestation d'une demi-journée est gratuite, si elle est supérieure à une demi-journée, la commune s'acquittera de 50% du coût chargé du salaire du juriste affecté au service.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-16-1 et L 5211-56,

Vu les statuts de la Communauté des Communes de la région de Saverne, et notamment son article 15-4,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016,

Vu la convention présentée au Conseil Municipal le 4 avril 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- d'autoriser le maire à signer la convention de prestation de services permettant à l'ensemble des communes membres de recourir au service juridique intercommunal, ainsi que tous les documents y afférents,

- d'accepter le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à hauteur de la prise en charge de la moitié du salaire brut chargé de l'agent affecté à ce service dès lors que l'intervention cumulée (sur la même demande) pour le compte de la commune dépasse une demi-journée.

4. Motions Adidas et Vergers Solidaires Alsace

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux motions.

FERMETURE DU SIEGE D'ADIDAS

La première concerne la société Adidas, dont l'annonce surprise de la fermeture du siège français à Landersheim, transféré à Strasbourg, fragilise un peu plus le tissu économique de notre territoire.

Même si les emplois sont préservés en Alsace, les élus de la Communauté de Communes et l'ensemble des acteurs économiques du territoire s'étonnent de cette décision prise sans aucune concertation préalable avec eux.

Nous, élus de la Communauté de Communes et de la Commune de Saessolsheim, interpellons les services de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, suite à cette annonce du départ du siège d'ADIDAS à Landersheim, sur le devenir des autres entreprises du secteur comme par exemple le centre ADIDAS de Dettwiller. Une possible fermeture de ce site, employant souvent du personnel intérimaire, serait un nouveau coup très dur porté à la situation sociale et économique de notre territoire.

Nous voulons que l'essor économique de la région de Saverne soit suivi avec la plus grande attention par les élus et les instances compétentes de l'Etat, de la Région et du Département. Nous voulons que les politiques qu'ils conduisent tiennent compte du nécessaire équilibre économique de l'ensemble du Département et de la Région, sans exclusive. Nous voulons que l'ADIRA soit pleinement mobilisée sur le territoire de la région de Saverne, avec le même engagement que dans d'autres territoires, au service de l'emploi et de la dynamique économique.

D'autres dossiers essentiels pour le maintien de l'industrie et de l'emploi et pour leur développement se posent actuellement sur notre territoire intercommunal. Nous n'acceptons pas qu'ils ne soient pas traités de manière prioritaire. Nous nous engageons de notre côté à tout mettre en œuvre pour remplir les missions qui sont les nôtres à l'échelle locale, en espérant fortement qu'il en sera de même de la part de nos partenaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

d'approuver cette motion à adresser à toutes les instances sus-nommées

LES VERGERS SOLIDAIRES

La seconde motion concerne les Vergers Solidaires Alsace (VSA). Cette association propose un droit de préemption pour la sauvegarde des espaces vergers hautes tiges au niveau des communes concernées. En effet, les communes n'ont pas le pouvoir de maîtriser les espaces remarquables dont font partie les vergers hautes tiges, patrimoine issu et entretenu par plusieurs générations et qui sont en péril aujourd'hui. La motion ci-dessous est donc transmise aux communes pour approbation par leur Conseil Municipal pour celles qui le souhaitent et de donner ainsi pouvoir au Maire d'engager les actions nécessaires :

Les Communes du Piémont des Vosges disposent d'une richesse inestimable : elles ont sur le Territoire des vergers à hautes tiges. Ces derniers sont de puissants réservoirs de la biodiversité et maintiennent des espaces tampons entre les habitations et les champs exploités par une agriculture intensive. C'est la raison pour laquelle cette richesse du patrimoine environnemental que constituent ces vergers à hautes tiges doit absolument être maintenue.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 9 Pour, 1 Contre, 1 Abstention

Décide

de donner pouvoir au Maire pour engager toutes les actions envisageables afin de permettre à la Commune d'assurer la sauvegarde de ces vergers à hautes tiges.

La présente motion a pour objectif de sensibiliser les Services de l'Etat, les Parlementaires et les Collectivités supérieures telles que le Conseil Départemental et le Conseil Régional, afin que tout soit mis en œuvre pour permettre aux Communes de préempter dans l'intérêt général lorsque des vergers à hautes tiges sont à vendre et susceptibles d'être menacés.

5. Travaux route de Saverne

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres dont l'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 23 mars 2016 à 17h. La commune a réceptionné 10 offres sur 25 demandes préalables.

Le lot 1 - Voirie a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant H.T. de 296.320,88 €

Le lot 2 - Réseaux secs a été attribué à l'entreprise SOBECA pour un montant H.T. de 103.038,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le résultat de l'appel d'offres et de la commission d'attribution
- autorise la Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

6. Stationnement sur les trottoirs

Mme FOURNIER et M. BAERMANN ont fait le tour du village afin de faire le point sur la signalisation à mettre en place ou à compléter des rues et de la numérotation des maisons tout en prenant des photos des voitures mal stationnées ou de celles qui font voiture-ventouse.

M. BAERMANN fait part au conseil municipal des résultats de la commission voirie qui avait fait une réunion sur les problèmes de stationnement dans la commune :

Certains véhicules stationnent sur les trottoirs normalement réservés aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.

Les principaux encombrements constatés sont le parking de l'église, la rue des Prés, la place de l'Ecole et la rue Oberlin même s'il reste de sérieux efforts à faire sur certains autres secteurs de la commune.

M. le Maire indique qu'il a déposé par deux fois un courrier sur le pare-brise d'un camion stationné sur le parking de l'Espace communal ou rue Neuve pour signaler qu'il n'a pas le droit de stationner à ces endroits mais cela est resté sans effet.

Il est proposé de faire un courrier aux usagers indécents afin de leur signaler :

- le risque potentiel d'accident en cas de mauvais stationnement
 - la gêne occasionnée lors de la tournée de ramassage des déchets
- et ce avec référence des textes de lois et copie du courrier à la gendarmerie.

La commission préconise de créer, là où c'est possible, des emplacements de stationnement par marquage au sol ainsi que des panneaux de signalisation notamment dans la rue Neuve, la rue étant suffisamment large, et dont une partie pourrait être utilisée comme places de stationnement tout comme sur le côté droit de la rue Oberlin.

Le marquage de la piste cyclable reste à faire, mais il faut l'accord du Conseil Départemental.

En ce qui concerne la route de Saverne, il est préconisé de compléter la signalisation par des "cédez le passage" aux intersections.

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

approuve toutes ces mesures et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur application

7. Travaux

7.1 Installation d'un pare-ballon

M. HINDENNACH présente le devis de la société EPSL de Lingolsheim pour un montant H.T; de 2.760 € pour l'acquisition d'un pare-ballon pour la protection de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise la Maire à signer les documents y afférents
- à demander toute subvention

7.2 Eclairage du stade

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est impératif d'améliorer l'éclairage du stade et qu'il se chargera de la demande de subvention.

M. HINDENNACH présente le devis de la société KAH Electricité de Marlenheim pour un montant H.T. de 4.980 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise la Maire à signer les documents y afférents
- à demander toute subvention

7.3 Mise en conformité électrique de la salle polyvalente

M. HINDENNACH présente le devis de la société KAH Electricité de Marlenheim pour un montant H.T. de 2.638 € pour la mise en conformité des installations électriques de la salle polyvalente.

M. le Maire explique que ces travaux sont nécessaires suite au rapport de la société SOCOTEC qui est chargée du contrôle périodique des installations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise la Maire à signer les documents y afférents
- à demander toute subvention

7.4 Vérification annuelle de l'aire de jeux

M. HINDENNACH présente le devis de la société Maintenance Aires de jeux Réparation Contrôle de Marlenheim pour la vérification annuelle de l'aire de jeux.

La commune opte pour le contrat de 3 ans, pour un montant de 270€ TTC avec possibilité de résiliation à la fin de chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

autorise la Maire à signer les documents y afférents

7.5 Remplacement de l'armoire d'électricité

M. le Maire informe le déplacement et le remplacement de l'armoire éclairage public de la rue des Vergers suite aux travaux de déplacement du poste de transformation.

Il présente le devis de la société SOBAC d'Imbsheim pour un montant H.T. de 5.826.92 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

autorise la Maire à signer tous les documents y afférents

8 Création du Conseil Local des Jeunes

Mme Cécile MULLER et M. Olivier DORVAUX rendent compte de la dernière réunion du Conseil Local des Jeunes.

Melle Marie HEIM a été élue présidente de ce conseil dont elle sera la porte-parole. Elle présentera, lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, les projets du conseil comme la balade contée qui pourrait se faire le samedi 26 novembre selon le planning annuel des manifestations.

Cette année encore, la tradition des crécelles sera perpétuée à la période de Pâques. Un tract d'informations sera distribué. Il a été élaboré par les membres du Conseil Local des Jeunes à destination des jeunes de 6 à 18 ans souhaitant éventuellement participer mais également à l'intention des villageois qui ne connaissent pas forcément cette tradition. M. le Maire propose de sécuriser le déplacement des jeunes dans le village lors de cette période pascale.

Mme Cécile MULLER et M. Olivier DORVAUX questionnent le Conseil Municipal quant à la possibilité pour le Conseil Local des Jeunes de pouvoir occuper une page sur le site de village ainsi qu' un espace sur le forum afin que les jeunes aient une interface pour échanger leurs idées et points de vues. Ces questions seront posées au webmaster quant à la faisabilité technique de ces demandes par Mme Christiane FOURNIER.

Les membres du Conseil Municipal statuent sur la création de ce conseil local des jeunes en collaboration avec le Réseau d'Animation Jeunes de la communauté de communes de la Région de Saverne. »

9 Divers

Mme FOURNIER informe des diverses réunions et manifestations :

18/04 Réunion publique à 20 h à l'espace communal

23/04 Opération 1 rose -1 espoir. Les flyers seront distribués semaine 14. M. HINDENNACH sera le référent de cette opération de solidarité nationale.

25/04 à 20h réunion de la Commission de Vie Associative pour la préparation du marché du terroir.

03/05 Ouverture de la boîte aux livres (ou point lecture), de 14h à 17h. Il reste des travaux de tri à faire à la bibliothèque, qui consistent à sortir les livres qui ne sont plus d'actualité afin d'aérer les étagères.

27/05 Marché du terroir, de 18h à 21h

M. DORVAUX fait part que le Conseil Local des jeunes souhaiterait organiser un tournoi de ping-pong et de jeux vidéo. Ce tournoi serait ouvert aux jeunes du village de 8 à 18 ans. L'entrée symbolique serait de 2 € et chaque participant ramènerait une petite collation (gâteaux, boissons).

La date du 29 mai est retenue.

Il demande si 4 ou 5 tables de ping-pong pourraient être mises à disposition ainsi que la gratuité de la salle.

M. le Maire précise que les tables de ping-pong n'appartiennent pas à la commune mais au SIVOS et que la salle sera mise gratuitement à la disposition du Conseil Local des Jeunes

Le Maire

Dominique MULLER